

SMICTOM LOT GARONNE BAISE

Comité Syndical du 21 juin 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt et un juin à dix-sept trente heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat à Aiguillon, 17 avenue du 11 novembre, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le mercredi 15/06/2022.

Nombre de délégués syndicaux
en exercice: 24 délégués
n° ordre 2022-15
Présents : 20 votants : 20

Étaient présents : 20 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas :

Pour les titulaires : Messieurs Jean-Pierre GENTILLET, Patrick JEANNEY, Christian GIRARDI parti avant le vote de la DL 2022-16, Christian LAFOUGERE, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGERI (**7 présents**)

Pour les suppléants : Messieurs Alain MOULUCOU remplaçait M. Alain PALADIN, Olivier REYNES remplaçait M. Georges LEBON, Christophe MELON remplaçait M. François COLLADO, Patrick YON remplaçait M. Michel MASSET, (**4 présents**)

Assistait également à la séance en qualité de suppléant sans voix délibérative :

M. Jean-Marie BOE (suppléant) pour la CC du Confluent et Coteaux de Prayssas

Albret Communauté :

Pour les titulaires : Messieurs Robert LINOSSIER, Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Jean-Louis MOLINIÉ, Christophe BESSIERES, Didier SOUBIRON (**6 présents**)

Pour les suppléants :

M. Pascal LEGENDRE remplaçait Mme Paulette LABORDE, M. Lionel LABARTHE remplaçait Mme Valérie TONIN, M. Dominique HANROT remplaçait M. Joël CHRETIEN (**3 présents**)

Étaient excusés :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Mesdames Marie-Fabienne ADAMSON, Nathalie BUGER, Messieurs Alain PALADIN, François COLLADO

Albret Communauté : Mesdames Paulette LABORDE, Valérie TONIN, Evelyne CASEROTTO, Laurence BENLLOCH, Messieurs Joël CHRETIEN, Frédéric SANCHEZ, Alain POLO, Dominique BOTTEON, Joël AREVALILLO

Assistaient également à la séance :

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Directeur

Mme SANS Laurence : Secrétariat de Direction

Mme Olivia MOREAU : Directrice des Affaires Juridiques Albret Communauté

Monsieur Jean-Marc CAMMARATA : DGS Albret Communauté

Monsieur Philippe MAURIN : DGS C.C. du Confluent et Coteaux de Prayssas

AR Prefecture

047-200020550-20220621-DL2022_15-DE
Reçu le 23/06/2022
Publié le 23/06/2022

N° Ordre : 2022-15

Objet : Abrogation de la délibération 2017-23 « Adoption du Règlement d'utilisation pour le prêt de véhicules appartenant au SMICTOM LGB »

Vu la délibération n°2017-23 du 04/07/2017 « **Adoption du Règlement d'utilisation pour le prêt de véhicules appartenant au SMICTOM LGB** ».

Vu les observations du rapport de la Cour Régional des Comptes (CRC) présenté au Comité Syndical du 15/10/2020 (délibération n°2020-33) précisant que cette pratique pouvait être assimilées à une prestation d'action sociale impliquant une participation du bénéficiaire à la dépense engagée.

Vu que le Syndicat s'est engagé auprès de la CRC à ne pas renouveler cette pratique.

Monsieur le Président propose à l'ensemble des membres du Comité Syndical d'abroger la délibération 2017-23 instaurant le règlement d'utilisation pour le prêt de véhicules pour le personnel.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Adopte** à l'unanimité l'abrogation de la délibération n°2017-23 « adoption du règlement d'utilisation pour le prêt de véhicule ».

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	20
Pour	20
Contre	0
Abstention	0

Publication/Affichage : 23/06/2022

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président
Alain LORENZELLI